



ACTION DES SALARIÉ-E-S DU SECTEUR ASSOCIATIF

Fin des contrats aidés : Vers un plan social de grande ampleur dans le secteur associatif

Solidaires-ASSO a lu avec stupéfaction les déclarations du 31 juillet 2017 de Murielle Pénicaud sur l'inefficacité des emplois aidés. Alors que 60 % des recrutements en contrat aidé dans le secteur non-marchand n'auraient pas lieu sans l'aide de l'État, on peut se demander si la ministre du travail est en train d'annoncer un plan social de grande ampleur pour les travailleurs du secteur associatif ? S'agit-il de faire de la place pour « la montée en charge » du service civique promis par Jean-Michel Blanquer ?

La disparition du ministère de la jeunesse et de la vie associative, la baisse des subventions nationales, la fin des aides publiques aux associations dans de trop nombreuses régions, nous laisse songeurs sur ce qui attend les presque deux millions de travailleurs associatifs. Les missions d'intérêt général défendues par les associations ne devraient-elles être désormais portées que par des « volontaires », gagnant moins du smic et ne bénéficiant pas du droit du travail ? Est-ce ainsi que le ministère porteur de la nouvelle « loi travail XXL » imagine l'insertion professionnelle des jeunes et des plus en difficulté ?

Le secteur associatif a toujours été à la fois un grand pourvoyeur de 1^{er} emploi ainsi qu'un laboratoire du travail précaire. Depuis les années 1990, l'Etat n'a jamais cessé de déléguer au secteur associatif un certain nombre de missions qui lui incombent sans lui offrir les moyens de les mener à bien. Pire, les moyens alloués au secteur associatif ne font que diminuer passant d'une logique de subvention de fonctionnement à une logique libérale d'appels d'offre, de mise en concurrence et de recherche de fonds privés. Avec l'abandon progressif de tous les dispositifs d'aide, va-t-on laisser les associations, la solidarité et ces 1,8 millions de salarié.e.s aux seuls mains de l'argent privé et au bon vouloir des plus aisés ?

Il est temps de créer un emploi associatif de qualité. Solidaires-ASSO se tient donc à disposition de Murielle Pénicaud pour discuter de l'évolution des contrats aidés : maintien des subventions et aides à l'emploi, prise en compte des travailleurs en emploi aidé dans le décompte des effectifs salariés, rétablissement de la prime de précarité pour les salarié.e.s embauché.e.s en CUI-CAE en CDD. Solidaires-ASSO tient également à rappeler que ce n'est pas la formation professionnelle qui crée de l'emploi mais que cette dernière est partie intégrante de l'emploi et qu'elle est une obligation de l'employeur.

Contact presse : Florian Martinez, 06.33.27.36.22 / Florence Ihaddadene, 06.23.59.18.89

Le Syndicat ASSO est affilié à l'Union Syndicale Solidaires

Solidaires



**ACTION DES SALARIÉ-E-S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Syndicat ASSO
144 Boulevard de la Villette 75019 Paris
contact@syndicat-asso.fr / www.syndicat-asso.fr